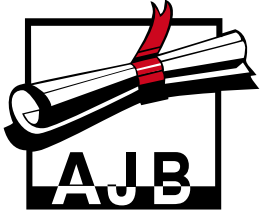


ASBL  
LES AMIS DE  
JEAN BOETS



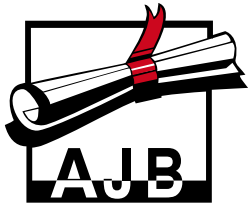
ASSOCIATION  
POUR LA PROMOTION  
DE LA CULTURE TECHNIQUE

# PANEL DE MIDI

40 ans d'Enseignement  
de Promotion Sociale  
en Province de Liège.  
Et demain ?







## COMMUNIQUÉ

L'ASBL LES AMIS DE JEAN BOETS est une a.s.b.l. apolitique et interréseaux d'enseignement, dont la mission essentielle est de PROMOUVOIR LA CULTURE TECHNIQUE.

Parmi ses diverses activités, citons les PANELS, COLLOQUES, CONFÉRENCES ET DÉBATS permettant d'appréhender nombre de QUESTIONS D'ACTUALITÉ relatives à l'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET LA CULTURE TECHNIQUE.

Dans cette perspective, l'association a organisé un  
PANEL de MIDI sur le thème  
**« 40 ans d'Enseignement de Promotion Sociale en Province de Liège. Et demain ? »**  
LE MERCREDI 30 AVRIL 2014 À 12H  
Rue Edmond de Sélys-Longchamps, 35 - 4300 Waremme

*Voici 40 ans, la Province de Liège créait quatre instituts autonomes d'enseignement de promotion sociale. En 1994, pour marquer le 20<sup>e</sup> anniversaire de cette autonomie, l'asbl Les Amis de Jean Boets organisait un panel consacré à « l'enseignement de promotion sociale, partenaire socio-économique ».*

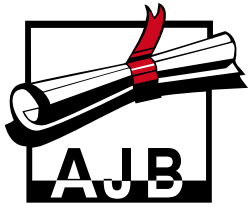
*« En 1974, l'enseignement de promotion sociale présentait déjà de nombreux traits communs avec la situation actuelle », pouvait-on lire dans le compte rendu de l'événement, eu égard à son public diversifié, une demande allant de la remise à niveau à la formation de degré supérieur, la volonté de collaboration entre enseignement, partenaires sociaux et opérateurs divers, son rôle économique et social.*

*« Dans le même temps, l'enseignement de promotion sociale a considérablement évolué, particulièrement depuis 1991, sous l'impulsion du nouveau Décret de la Communauté française organisant cet enseignement », était-il précisé, non sans poser la question des moyens que la société serait, dans le futur, disposée à allouer à la formation en général et à l'enseignement en particulier.*

*Depuis ont véritablement explosé l'offre et la demande d'enseignement de promotion sociale : un enseignement toujours plus indispensable et prisé, notamment dans le contexte d'une société en transformation toujours plus rapide, qui connaît des besoins et des demandes en réorientations et réinsertions toujours plus élevés et variés.*

*Ce nouvel anniversaire a représenté une belle occasion de faire le point sur les évolutions récentes et annoncées de cet enseignement.*





## PANEL de MIDI

### « 40 ANS D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE EN PROVINCE DE LIÈGE. ET DEMAIN ? »

LE MERCREDI 30 AVRIL 2014 À 12H

À L'INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HESBAYE  
Rue Edmond de Sélys-Longchamps, 35 - 4300 Waremme



*De gauche à droite : MM. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Président de l'asbl Les Amis de Jean Boets, André GILLES, Député provincial – Président, Salvatore ANZALONE, Directeur général adjoint de l'Enseignement de la Province de Liège, Daniel ROLAND, Inspecteur de l'Enseignement de la Province de Liège.*



**Avec le concours du Comité Provincial de Liège pour la Promotion du Travail**

## PANEL de MIDI

« 40 ans d'Enseignement de Promotion Sociale en Province de Liège. Et demain ? »

### PROGRAMME

#### **ALLOCUTION D'ACCUEIL**

*de M. Ivan FAGNANT*

Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège,  
Président de l'asbl Les Amis de Jean Boets

#### **DISCOURS D'OUVERTURE**

*de M. André GILLES*

Député provincial - Président en charge de l'Enseignement, de la Formation, des  
Grands événements, de la Communication, du Protocole et de la Supracommunauté

#### **L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE : LES GRANDS ENJEUX ET DÉFIS**

*par M. Joseph LEONARD*

Inspecteur chargé de la Coordination du Service de l'Inspection de l'Enseignement de  
Promotion Sociale et de l'Enseignement à Distance, Fédération Wallonie-Bruxelles

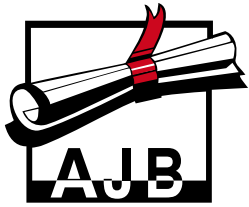
#### **L'HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE EN PROVINCE DE LIÈGE**

*par M. Etienne FIEVEZ*

Directeur de l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-  
Waremmé

#### **INTERVENTIONS ET ÉCHANGES**

*Titres et fonctions en date de la manifestation*



## COMPTE RENDU

**Allocution d'accueil de M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Président de l'asbl Les Amis de Jean Boets**



Au début des années 60, la Province de Liège organisait quatre écoles techniques. Ces établissements scolaires étaient dédiés exclusivement à l'enseignement industriel et organisaient des sections tant du jour que du soir.

Sur proposition de Jean Boets, alors Directeur général de l'Enseignement de la Province de Liège, la Députation permanente invita en 1972 le Conseil provincial à scinder ces deux types d'enseignement et à créer quatre instituts de promotion sociale autonomes. « Enseignement de Promotion sociale » et non plus « cours du soir » ! C'était déjà tout un programme !

Un examen était organisé dans la foulée en vue de désigner un directeur dans chaque nouvelle entité.

C'est en mars 1973 que les nouvelles directions prirent leur fonction.

On peut donc affirmer que l'année scolaire 1973-74 fut l'année du début de l'autonomie de l'enseignement de promotion sociale.

Nous fêtons donc bien cette année son 40<sup>e</sup> anniversaire.

A cette occasion, Monsieur le Député provincial André Gilles, Monsieur l'Inspecteur Joseph Léonard et Monsieur le Directeur Etienne Fievez nous retraceront l'évolution de ce type d'enseignement et évoqueront les grandes lignes de son évolution.

Monsieur le Député, je vous cède immédiatement la parole.

## Discours d'ouverture de M. André GILLES, Député provincial – Président



Monsieur le Président,  
Madame la Directrice générale adjointe,  
Monsieur le Directeur général adjoint,  
Monsieur l'Inspecteur général,  
Messieurs les Inspecteurs,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs,  
Messieurs les Directeurs honoraires,  
Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,

Mondialisation, société de l'information, déstructuration sociale... Qu'on le veuille ou non, nous évoluons désormais dans un contexte de mutations économiques et sociales continues. Nous vivons dans un quotidien de changements sur le plan technique, sur le plan scientifique, et même sur le plan de nos repères sociaux et culturels.

Dans un tel contexte, aux côtés de l'éducation des jeunes, la formation des adultes connaît un succès croissant. Aussi, je me réjouis de l'initiative prise par l'asbl Les Amis de Jean Boets. La mise en perspective de l'enseignement de promotion sociale, après quarante ans d'actions, qu'elle nous propose aujourd'hui, nous permettra d'établir quelques constats importants susceptibles d'alimenter nos réflexions sur la problématique comme sur les potentialités de cet enseignement encore trop méconnu par certains.

Aujourd'hui, l'enseignement de promotion sociale entre pleinement dans le nouveau paysage de l'enseignement supérieur, il inscrit l'*e-learning* à son tableau de bord et, comme les autres types d'enseignement, il se réfère désormais au Cadre Européen des Certifications<sup>1</sup>. Rappelons également qu'il fait sienne la validation des compétences permettant un parcours d'insertion et de formation individualisé.

Qui mieux que Monsieur Jo Léonard, Inspecteur chargé de la Coordination du Service de l'Inspection de l'Enseignement de Promotion Sociale et de l'Enseignement à Distance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvait nous en parler et faire valoir ses atouts, ses opportunités, voire ses limites ? Mieux que quiconque, il sait combien l'article 7 du

---

<sup>1</sup> En abrégé, CEC



décret qui en fixe les objectifs est en réalité un appel constant, quotidien, à une remise en question pour faire face aux changements.

Bien sûr, l'enseignement de promotion sociale reste, avant tout, très attaché aux impératifs d'ordre économique, aux préoccupations liées à l'emploi : il y a trop peu de bouchers, de soudeurs, il faut plus de fine mécanique, ... Mais les changements culturels et sociaux incitent aussi les collectivités comme les individus à trouver dans la formation des adultes un recours important pour leur projet d'épanouissement personnel. A la différence de nombreux opérateurs de formation actifs sur le terrain, il est bien du ressort de l'enseignement de promotion sociale d'organiser des formations qui apportent une réponse aux besoins sociaux et culturels des personnes.

Aussi la Province de Liège a-t-elle fixé trois axes prioritaires pour son enseignement de promotion sociale : l'axe économique, l'axe culturel et l'axe social.

Il importe, en effet, au travers de ces axes :

- que nos Instituts anticipent les nouveaux besoins issus des progrès techniques, sociaux, économiques ou culturels ;
- qu'ils assurent leur rôle en permettant à chacun de trouver, dans la formation, les ressources nécessaires pour modifier ses perceptions et ses attitudes face aux changements qui nous touchent personnellement ou professionnellement, face aux changements qui touchent notre société ;
- qu'ils restent accessibles à toutes et tous : demandeurs d'emploi, travailleurs, étudiants, détenus, personnes âgées, ... ;
- qu'ils leur offrent la possibilité de développer leur personnalité, de prendre pleinement conscience de leurs droits, de leurs devoirs, mais aussi des responsabilités qu'ils peuvent prendre sur le plan collectif.

La Province de Liège a toujours fait de son Enseignement une priorité.

Malgré ce qu'en disent certains, l'expérience nous montre que, pour avoir accès au travail, pour participer à la société d'aujourd'hui, la détention d'un Certificat de Qualification, d'un « diplôme », est devenue une exigence minimale. Comme l'enseignement de plein exercice le fait pour les jeunes, notre enseignement de promotion sociale se doit de répondre, en faveur des adultes, aux besoins des entreprises et des institutions en travailleurs qualifiés. Et, pour ceux qui ne peuvent présenter un titre d'études

secondaires, l'enseignement de promotion sociale doit, à tout le moins, leur permettre d'acquérir les compétences et les notions de base nécessaires à l'exercice de leurs rôles sociaux.

Faut-il pour autant faire de l'enseignement de promotion sociale un nouvel enseignement de relégation ? Y envoyer directement les jeunes de 18 ans et plus qui n'ont pas pu, pour quelque raison que ce soit, obtenir un CESS<sup>1</sup> ou une qualification dans l'enseignement de plein exercice ? C'est aller un peu vite. N'oublions pas, comme nous le rappellera très certainement tout à l'heure Monsieur Etienne Fiévez, Directeur de l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme, que la pratique actuelle de l'apprentissage et de l'organisation de l'enseignement de promotion sociale s'est forgée sur celle des « cours du soir ». Elle est donc fondée sur une prise de conscience, sur la volonté présente et affichée de l'étudiant de reprendre ou de poursuivre ses études.

Une fois posée cette priorité à l'enseignement, d'autres défis sociaux peuvent être relevés.

L'un d'eux, que j'aimerais mettre en exergue, pourrait certainement se trouver dans le combat à mener pour une réduction radicale de l'analphabétisme. C'est un fléau qui entraîne des répercussions sur la qualité de la vie et sur l'épanouissement personnel : sentiment de honte, d'exclusion, manque de confiance en soi, ... L'analphabétisme est un handicap majeur pour la société. Outre les situations d'emplois précaires, de chômage qu'il génère, les personnes analphabètes participent peu et mal à la vie en société et donc à l'évolution de celle-ci. Pire, elle tend à prolonger, à perpétuer, une infra-scolarité.

Au rang des choix à faire, on trouvera aussi les questions complexes de l'attractivité et de l'accessibilité à la formation. Si, a priori, on peut avoir l'impression que les formations de l'enseignement de promotion sociale sont intéressantes et accessibles à toutes et tous, force est de constater que ce n'est pas aussi évident.

La tendance d'autres opérateurs à proposer des formations se déroulant dans un laps de temps très court, en faisant miroiter un travail immédiat mais souvent précaire, ne favorise pas la reprise d'études plus longues et l'employabilité durable par le changement social. La technologie évoluant, le nombre de périodes des sections s'accroît

---

<sup>1</sup> Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur

immanquablement. Paradoxalement, alors que l'offre de formation pour adultes s'est accrue ces dernières années, de nombreux adultes qui souhaitent s'engager ou se réengager dans des études éprouvent, s'ils travaillent, des difficultés à le faire.

Le modèle d'enseignement modulaire proposé par l'enseignement de promotion sociale, s'il a pu apparaître déroutant et osé lors de sa mise en œuvre, contribue néanmoins à relever ce défi. Il a montré son efficacité, que ce soit en matière de cursus ou de dispositifs pédagogiques, ou encore en matière d'organisation et de partenariats.

Ces quarante années passées, qui seront esquissées à grands traits par le présent débat, feront certes l'histoire des usages de l'enseignement des adultes, de ses acquis, de ses erreurs, de ses créations, ... mais moins pour la nostalgie que pour en esquisser les quarante prochaines.

Et, en cela, je vous remercie.

### **M. Ivan FAGNANT**

En débutant son exposé, Monsieur le Député a insisté sur le fait que la mondialisation ainsi que la crise économique que traverse le monde occidental ont modifié considérablement l'attente que la société peut avoir de l'enseignement et tout particulièrement de l'enseignement technique.

Devant cette mutation, un type d'enseignement est appelé à jouer un rôle de plus en plus important : l'enseignement de promotion sociale. En effet, en plus de la mise à jour des connaissances, de la formation de ceux qui n'ont pas été au bout d'un cursus scolaire de plein exercice, l'enseignement de promotion sociale est aussi appelé à tenir une place particulière dans l'enseignement supérieur.

Dans le décret « paysage », il est reconnu comme un partenaire à part entière dudit supérieur.

Nous sommes dès lors impatients d'entendre Monsieur Léonard nous parler des grands enjeux et défis de demain.

**« L'avenir de l'Enseignement de Promotion Sociale : les grands enjeux et défis » par M. Joseph LEONARD, Inspecteur chargé de la Coordination du Service de l'Inspection de l'Enseignement de Promotion Sociale et de l'Enseignement à Distance, Fédération Wallonie-Bruxelles**



L'enseignement de promotion sociale est aujourd'hui dispensé dans 165 établissements sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces établissements accueillent approximativement 160.000 étudiants, dont environ 30.000 dans l'enseignement supérieur.

C'est dire le poids économique et social que représente notre enseignement. Se poser aujourd'hui la question de son avenir témoigne, à mon sens, d'une inquiétude légitime pour des raisons que j'évoquerai dans ma courte intervention.

L'avenir de l'enseignement de promotion sociale doit se concevoir selon les niveaux d'enseignement qu'il organise : le secondaire et le supérieur.

Le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études vient, en effet, en intégrant l'enseignement supérieur de promotion sociale dans les applications du décret dit « paysage », de modifier sévèrement le contexte dans lequel cet enseignement s'est développé ces vingt dernières années. J'y reviendrai dans quelques minutes.

Monsieur le Député provincial - Président André Gilles a rappelé dans son intervention que, depuis 1991 et son décret fondateur, l'enseignement de promotion sociale s'est vu confié deux grandes missions, l'une sociale et l'autre économique, en l'occurrence :

- d'une part, concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- et d'autre part, répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Dans l'enseignement secondaire de promotion sociale, ces deux grandes missions ont été largement rencontrées, puisque, sur les 17.000 organisations annuelles d'unités de formation, tous réseaux confondus, 35% sont à finalités de développement personnel et 65% à finalités économiques.

Les enjeux sont, pour ces deux catégories, fondamentalement différents.

Si l'autorité ne peut remettre en cause l'organisation d'unités de formation qui contribuent à la prospérité du pays, l'avenir des unités de formation à finalité de développement personnel est moins garanti. En période de disette et de difficultés budgétaires, la tentation pourrait être grande de faire des économies en supprimant ce pan de l'enseignement de promotion sociale au bénéfice de l'éducation permanente. Ce serait dramatique pour de nombreux citoyens qui trouvent dans ces formations un lien social, la possibilité d'acquérir des compétences exploitables au niveau familial, de s'épanouir au contact des autres. De plus, 60% de ces formations concernent des unités de niveau élémentaire en langues française, néerlandaise et anglaise et en informatique.

Pour 65% de l'enseignement secondaire de promotion sociale, la situation est différente.

En effet, la majorité des certifications des sections à finalités économiques (à ne pas confondre avec des formations du secteur économique) ont fait l'objet d'une reconnaissance de correspondance avec les certifications identiques de l'enseignement de plein exercice. L'organisation du CESS général, de CQ6<sup>1</sup>, de l'accès au CESS par l'articulation d'un CQ6 correspondant ou non à l'unité de formation « complément CESS » n'est pas remise en cause.

Cela ne signifie pas pour autant que l'enseignement de cette catégorie ne sera pas confronté demain à des enjeux très importants.

Le premier concerne l'enseignement qualifiant.

La création du Service Francophone des Métiers et des Qualifications<sup>2</sup> et la publication par ce dernier de profils métiers, de profils de formation, de profils d'équipement et d'évaluation vont avoir des conséquences non seulement sur notre organisation, mais

---

1 Certificat de Qualification de 6<sup>e</sup> secondaire

2 En abrégé, SFMQ

également sur la place que nous occupons sur le marché de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Nous allons devoir modifier nos programmes de cours pour les adapter aux exigences du SFMQ. Cela aura des conséquences sur les contenus de nos cours, sur les cours eux-mêmes et par là sur l'organisation des écoles et les enseignants.

L'obligation qui est faite à tous les opérateurs de l'enseignement et de la formation professionnelle de respecter les mêmes référentiels et de viser les mêmes niveaux de compétences va accroître la concurrence entre opérateurs. Pour relever ce défi, nous allons devoir faire preuve d'une qualité encore plus grande au niveau de nos équipements, nos enseignants, des services offerts à nos apprenants.

Ici se profile un deuxième enjeu, qui concerne la survie même de l'enseignement qualifiant en promotion sociale.

Le Gouvernement de la Communauté française a adopté le 29 septembre 2011 un arrêté fixant les modalités de reconnaissance des capacités acquises pour l'accès aux études, le cours et la sanction de celles-ci dans l'enseignement de promotion sociale.

Cet arrêté prévoit en ses articles 10 et 11 que le Gouvernement peut signer une convention avec des organismes de formation dans laquelle seront définies des modalités particulières de reconnaissance de parcours de formation donnant :

- accès à une ou des unité(s) de formation dont les capacités préalables ne feront pas l'objet d'une vérification par le Conseil des Etudes ;
- ou de sanctionner une ou des unité(s) de formation dont les capacités terminales ne feront pas l'objet d'une vérification par le Conseil des Etudes.

Dans les deux cas, l'avis du Service de l'Inspection et du Conseil général de l'EPS est requis préalablement à la signature de la convention.

Par organisme de formation, on peut entendre des organismes publics tels que les Classes Moyennes, le FOREM, Bruxelles Formation, mais également le Ministère de la

Défense, la Région Wallonne, l'ADEPS et des organismes privés comme des EFT<sup>1</sup>, des OISP<sup>2</sup>, etc.

La convention permet donc à des apprenants de ces organismes qui ont signé la convention d'entrer automatiquement dans l'EPS, dans une section, en bénéficiant de la reconnaissance de leurs acquis sans contrôle du Conseil des Etudes.

L'application de la convention exige cependant que le contrôle du respect des clauses qui y figurent soit vérifié par le Service de l'Inspection suivi d'un rapport au Gouvernement.

Dans l'état actuel des choses, les perspectives offertes par les conventions garantissent à la Communauté française le monopole de la certification et apaisent les appétits de la formation professionnelle publique.

Les conventions auront aussi des conséquences sociales, puisqu'elles permettront, par exemple, à un apprenant du FOREM qui a suivi et réussi une formation fondée sur un profil SFMQ de s'inscrire dans l'EPS et, après réussite de l'épreuve intégrée et de la section « complément CESS », d'obtenir un CESS correspondant. Ainsi qu'à un apprenant d'OISP, par le même mécanisme, d'accéder au CESS.

Elles autoriseront également, et cet exemple me permettra de faire le lien avec la fin de mon intervention, à un apprenant de la Chambre Belge des Comptables d'obtenir un titre de bachelier en comptabilité.

Vous l'aurez compris, les perspectives offertes par cette disposition réglementaire devront faire l'objet d'une attention particulière de notre part et requérir une exigence et un professionnalisme sans faille dans la gestion de la partie des conventions qui nous incombera.

Comme je le disais au début de mon intervention, l'intégration de l'enseignement supérieur de promotion sociale dans le décret « paysage » implique à mes yeux quatre enjeux majeurs, qui consisteront respectivement :

---

1 Entreprises de Formation par le Travail

2 Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle

1. à établir et développer la confiance mutuelle entre l'enseignement supérieur de promotion sociale et les autres types d'enseignement supérieur (Universités, Hautes Ecoles et Ecoles Supérieures des Arts) afin de faire reconnaître l'enseignement supérieur de promotion sociale comme un enseignement supérieur de même valeur, de même qualité ;
2. à apporter de la visibilité à l'enseignement supérieur de promotion sociale pour le faire connaître comme un type d'enseignement supérieur à part entière et ayant une place à jouer au sein de l'enseignement supérieur pour répondre à des besoins et demandes spécifiques ;
3. à devenir un partenaire dans toute négociation politique touchant à l'enseignement supérieur ;
4. et enfin, à favoriser la mobilité et les passerelles par une plus grande cohérence entre les systèmes d'enseignement.

Pour cela, il y aura lieu de relever plusieurs défis.

1. Le premier consistera à intégrer dans l'EPS une culture d'enseignement supérieur et les exigences de qualité communes à tous les types d'enseignement supérieur.

Ainsi, il faudra garantir et s'assurer de la qualité de notre enseignement supérieur pour répondre, comme les autres types d'enseignement supérieur, aux standards, aux lignes de conduite en matière d'enseignement supérieur fixés par la Fédération Wallonie - Bruxelles et l'Europe.

Et enfin, il faudra collecter des résultats sur nos pratiques, issus de l'analyse de données chiffrées et d'indicateurs, et présenter leur analyse et interprétation.

2. Il faudra démontrer ses spécificités ou sa plus-value par rapport aux autres types d'enseignement pour rester un partenaire nécessaire.

Et ainsi démontrer par des études scientifiques la nécessité d'une culture de l'enseignement des adultes et de méthodes et moyens différents.

Et prouver notre expertise en matière de modularisation, de capitalisation, d'acquis d'apprentissage, de partenariats.



3. Un troisième défi consistera à intégrer dans nos dispositifs de concertation et de décisions les contraintes et exigences des organisations et procédures communes aux différents types d'enseignement supérieur.

Ainsi, il faudra se concerter, préparer des avis et avoir des positions communes pour l'ARES<sup>1</sup>, les Pôles, les Chambres thématiques, etc.

Il faudra mieux se spécialiser dans les questions relevant d'enseignement supérieur pour être un interlocuteur efficace.

4. Le quatrième défi consistera à développer la co-diplomation, la co-organisation et la collaboration avec les autres types d'enseignement.

Il sera, à mon sens, nécessaire de réguler davantage les offres de formation au sein de l'enseignement de promotion sociale.

Il sera également nécessaire d'aborder avec sérénité la fusion des établissements, tout en maintenant les implantations de proximité, afin d'avoir plus de moyens, plus d'expertise de la gestion d'un établissement d'enseignement supérieur et plus de visibilité.

Voilà, Chers Collègues, quelques réflexions personnelles, sur des enjeux auxquels notre enseignement risque d'être confronté demain et des défis que nous devons relever pour permettre à notre enseignement si riche de remplir ses missions avec efficacité durant de nombreuses années.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. Ivan FAGNANT**

Merci Monsieur Leonard. Grâce à vous, chacun se rend parfaitement compte de l'évolution de l'enseignement de promotion sociale comme des défis qui l'attendent demain.

---

<sup>1</sup> Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur



**Mme Catherine VAN GYSEGHEM, Responsable de Centre, SIEP de Liège – Service d’Information sur les Etudes et les Professions**

Je remercie Monsieur Léonard pour son exposé détaillé.

J’ai une question relative à l’accessibilité, notamment financière, qui a toujours caractérisé l’enseignement de promotion sociale. Il s’agit en effet d’un enseignement qui reste accessible à nombre de personnes pouvant parfois plus difficilement accéder à l’enseignement supérieur de plein exercice.

Qu’en est-il des droits d’inscription dans l’enseignement supérieur – y compris de promotion sociale – à partir du moment où le décret « paysage » semble indiquer que ces droits d’inscription seront équivalents ? N’étant pas juriste, ai-je bien lu le décret ? Celui-ci ne vient-il pas harmoniser d’autres éléments touchant à l’EPS ? Si oui, ne risquons-nous pas d’aller vers un enseignement de promotion sociale financièrement moins accessible à une partie de la population, notamment adulte ?

### **M. Joseph LEONARD**

C’est une excellente question, mais je pense que la personne la mieux placée pour y répondre est M. Salvatore Anzalone.



**M. Salvatore ANZALONE, Directeur général adjoint, Enseignement de la Province de Liège**

Vous avez effectivement bien lu le décret, tout comme vous avez bien compris que celui-ci va au-delà de la reconfiguration du « paysage » en tant que tel, comme on le surnomme souvent.

L’actuel décret va aussi bousculer un certain nombre

d'éléments relatifs au fonctionnement même de l'enseignement supérieur, que viennent notamment harmoniser certaines dispositions du titre 3 relatives à l'organisation académique. C'est aussi ce qui a conduit Monsieur Léonard à souligner le fait que l'enseignement de promotion sociale devait, en la circonstance, demeurer un partenaire crédible. D'un côté, il est vrai qu'en matière de modularisation, on peut considérer qu'avec le décret de 1991, l'enseignement de promotion sociale détient une belle avance sur les autres opérateurs d'enseignement ; d'un autre côté, il reste divers points sur lesquels l'EPS doit effectivement évoluer, tout comme il reste aussi d'autres éléments sur lesquels l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur sont invités à s'aligner.

Tout cela, vous vous en doutez, soulève diverses questions. Sur le sujet précis du calendrier scolaire, par exemple, apparaît une volonté d'alignement sur un calendrier davantage universitaire, avec une année académique divisée en deux grandes périodes que sont les quadrimestres, ce qui n'est bien sûr pas sans poser question, notamment, par rapport à certains congés habituellement octroyés aux différents personnels des Hautes Ecoles.

De même, note-t-on un souci d'harmonisation concernant les droits d'inscription. Pour autant, si ces droits dans l'enseignement de promotion sociale sont effectivement alignés sur ceux pratiqués dans l'enseignement supérieur, ils le seront davantage par rapport aux droits d'inscription en vigueur dans les Hautes Ecoles, qui demeurent quand même très accessibles — nous avons cette chance en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour prendre le cas de notre Haute Ecole, nous en sommes à quelque 170 euros par an pour une année de formation dans l'enseignement supérieur de plein exercice, ce qui, au regard de tarifs pratiqués dans les pays limitrophes reste, me semble-t-il, extrêmement abordable, compte non tenu de toutes les aides qui peuvent être apportées individuellement aux étudiants.

### **M. Ivan FAGNANT**

Merci, Monsieur Anzalone.

Je rappelle qu'autour de la table sont réunies les directions des Instituts Provinciaux d'Enseignement de Promotion Sociale, mais aussi des directions-inspections des autres réseaux d'enseignement — Communauté française, Libre confessionnel et Ville de

Liège — afin que tous puissent recevoir les informations du jour. J'en profite pour saluer également la présence de Monsieur Tony Bastianelli, Directeur-Président de la Haute Ecole de la Province de Liège.

### **M. Willy MONSEUR, Inspecteur général, Enseignement de la Ville de Liège**



Monsieur Léonard a bien posé les enjeux futurs de l'enseignement de promotion sociale dans son exposé. Puisque nous sommes réunis à la faveur d'un déjeuner-débat, je voudrais quand même, je ne vais pas dire le pimenter, mais amener une remarque, sinon polémique, à tout le moins critique.

On a évoqué l'histoire, je l'introduirai donc par un rappel historique. En 1996, bien avant le décret « paysage » dont nous parlons aujourd'hui, la Ville de Liège et la Province de Liège avaient collaboré pour créer un graduat commun : le graduat en immobilier, qui a fonctionné pendant plusieurs années. S'il ne s'est pas poursuivi, c'est parce que les milieux professionnels ont, un moment donné, installé leurs propres règles, faisant que la profession d'agent immobilier ne soit plus accessible sur base d'un graduat mais bien sur base de formations organisées par la formation professionnelle elle-même.

Or, actuellement, on sent bien qu'un nouvel équilibre s'installe entre milieux professionnels et promotion sociale, où l'enseignement doit jusqu'à se défendre pour conserver la certification — ce que votre exposé a évoqué tout à l'heure en confirmant ce que la plupart d'entre nous ne peuvent évidemment pas ignorer. Ne serait-il pas temps de réajuster cet équilibre et que l'on reconnaisse des titres délivrés en promotion sociale comme ouvrant également la porte à l'exercice de la profession ?

### **M. Joseph LEONARD**



*A-t-on parfois tort d'avoir raison trop tôt ? C'est la formule que votre remarque m'inspire et qui résume certaines difficultés que nous rencontrons.*

L'enseignement de promotion sociale est proactif : c'est un véhicule en mouvement, si vous m'autorisez cette image, qui ne cesse d'avancer. Cette volonté d'aller de l'avant qui l'a toujours animé, nous la retrouvons dans le décret « paysage », de sa conception à sa mise en œuvre. Alors, c'est vrai qu'au jour d'aujourd'hui, tout ce qui existe dans l'enseignement de promotion sociale depuis 1991 n'existe pas encore dans les dispositions réglementaires qui définissent le fonctionnement, par exemple, des organismes de formation publics. Pour autant, je n'ai pas de regret de participer depuis plus de vingt ans à la construction d'un modèle qui a apporté et continue d'apporter énormément aux citoyens et à la vie en société. Bien sûr, si l'on continue à ouvrir des portes, il faut, à un moment donné ou à un autre, faire en sorte que l'environnement s'accorde en conséquence. Cela n'est évidemment pas du ressort des fonctionnaires que nous sommes, à qui il revient d'appliquer les textes qui nous sont soumis, mais bien du ressort des représentants politiques, qu'il convient sans doute de sensibiliser à ces questions.

### **M. Ivan FAGNANT**

J'ajouterais que le problème évoqué par Monsieur Monseur, selon lequel s'exprime à tel ou tel moment une tendance à vouloir former davantage via des opérateurs extérieurs que via l'enseignement de promotion sociale, s'est déjà posé au milieu des années 80. Vous voyez comme cela remonte loin ! Je dirais que c'est une réalité qui veut que vous devez constamment être dynamique pour conserver la place qui vous revient.

## **M. André GILLES**

La remarque de Monsieur Monseur est pertinente, tout comme le sont les commentaires apportés par Messieurs Léonard et Fagnant.

Vous me permettez de coiffer ma casquette de responsable de l'enseignement pour rappeler que nous avons toujours revendiqué, que ce soit dans l'enseignement de plein exercice ou de promotion sociale, une mission éducative et citoyenne qui va au-delà de la formation *stricto sensu* à une fonction ou qualification. Nous savons combien cette mission est importante. Encore faut-il effectivement le rappeler auprès des responsables politiques que n'hésitent pas, dans le même temps, à interpeler pour leur propre compte des milieux professionnels ayant d'autres priorités. Comme l'a suggéré à l'instant Monsieur le Président, ainsi devons-nous inlassablement nous exprimer, nous faire entendre, et réaffirmer l'importance de cette mission qui est la nôtre.



## **M. Ivan FAGNANT**

Merci, Monsieur le Député provincial - Président.

Je vous propose maintenant d'écouter M. Etienne Fiévez, Directeur de l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme, qui va nous parler de l'histoire de l'enseignement de promotion sociale en Province de Liège. Nous aurons encore le temps de passer à d'autres interventions à la suite de son exposé.

**« L'histoire de l'Enseignement de Promotion Sociale en Province de Liège » par M. Etienne FIEVEZ, Directeur de l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme**



Monsieur le Député, Monsieur le Président, Monsieur l'Inspecteur,

Vous conviendrez avec moi, je l'espère, qu'il faille être distrait ou culotté pour accepter de retracer quarante années d'enseignement de promotion sociale devant l'historien de formation qu'est Monsieur le Président Fagnant et surtout en présence de celles et ceux qui ont porté ces événements. Celles et ceux qui les ont préparés, vécus et réalisés. Autant me demander de raconter la guerre des Gaules devant César et Ambiorix.

Courageux, mais pas téméraire, selon la formule en usage, vous comprendrez aisément que, pour éviter des erreurs de temps ou de lieu et principalement pour n'oublier personne, mais aussi pour vous éviter tout froncement de sourcils, hochements discrets de la tête, signes appuyés du regard ou de la main, vu le timing proposé, je m'en tiendrai à ne reprendre que les principaux éléments en ne les situant que très globalement.

Quarante ans c'est beaucoup, c'est presque un demi-siècle. C'est 8.000 jours de cours, 1.600 semaines d'école. Aussi s'en est-il passé des événements pendant cette belle aventure de notre enseignement.

J'aurais aimé vous en conter les anecdotes, les péripéties petites et grandes, les petits malheurs, les grands bonheurs ou les jolies facéties... de certains directeurs... mais je manque de temps. J'espère donc que vous ne manquerez pas de les évoquer avec nous après le débat.

Afin de faciliter la présentation, j'ai découpé notre longue épopée en quatre décennies : les années 70, 80, 90 et 2000. Il est entendu que c'est une découpe bien vague et que bien des décisions prises à l'époque montrent encore leurs effets aujourd'hui. Tout comme bien des événements arbitrairement attachés à une décade trouvent dans la décennie précédente leur fondement et leur justification.

## Les années 70

En 1973, la Province de Liège innove en attribuant une direction temps plein à chacun de ses instituts de promotion sociale. Elle désigne quatre directeurs : Messieurs Jean Moberg à Verviers, Ivan Fagnant à Herstal, Willy Leidinger à Seraing et Armand Ruisseau dans notre Institut.

Si cette décision, aujourd'hui, ne semble pas extraordinaire, il importe de se remettre dans le contexte fondamentalement différent de l'époque. Mai 68 a laissé des traces.

Les offres de loisirs se multiplient et détournent de nombreux jeunes gens de l'apprentissage formel des cours du soir. De plus en plus, les jeunes poursuivent des études. Et c'est une très bonne chose. Le succès indéniable de l'enseignement technique de plein exercice contribue à amoindrir le nombre de jeunes qui « vont travailler ». Ils constituaient le public coutumier des écoles dominicales et des écoles du soir pour ouvriers. De plus, les cours en soirée entrent désormais en concurrence avec le Secrétariat régional d'Apprentissage, au grand dam d'ailleurs de nos professeurs. Nous sommes dans les *golden sixties*, les industries et la construction tournent à plein régime.

Enfin, les années 60 et 70 sont aussi celles de l'épanouissement de l'éducation permanente. De nombreuses formations pour adultes issues de l'éducation populaire liée aux mouvements syndicaux font place à l'éducation permanente organisée autour du modèle associatif.

Il fallait donc agir ou réagir ; la décision de rendre autonomes les directions de l'enseignement de promotion sociale est une décision courageuse et l'occasion d'un renouveau pour l'enseignement des adultes. Par ailleurs, l'année 1973 voit également le remaniement de la loi sur le crédit d'heures.

Ce sera alors la grande époque des cours du soir. Les étudiants, adultes, travailleurs pour la plupart, profitent de cette opportunité et viennent chercher, en soirée, les études et les connaissances qui leur manquent. Des orientations d'études sont donc mises en place pour suivre l'évolution des techniques et des technologies. Des cours comme Electronique, Travaux publics, Techniques de Soudage, ... voient le jour.

Nouveautés dans l'offre, nouveauté dans la manière. De nouvelles approches sont



étudiées, comme celle, par exemple, des leçons télévisées, mise en place avec la collaboration de l'Association Liégeoise d'Electricité (aujourd'hui Tecteo).

### **Les années 80**

Je pourrais m'attacher, pour les années 80, à décrire le déploiement des FCA (Formations Courtes Autonomes), des FCD (Formations Courtes par Détachement), ...

Je pourrais aussi décrire l'expansion des formations courtes « clé sur porte » à destination des entreprises, déjà promues dès la fin des années 70 par la Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège en la personne de Messieurs Boets et Radoux. Ce « nouveau service aux entreprises » préfigure les « conventions » que le législateur mettra au cœur du décret organisant l'enseignement de promotion sociale... dix ans plus tard.

Un autre élément incontournable des années 80 à 90, c'est certainement la vulgarisation de l'informatique.

On a généralement tendance à croire que l'évolution des sciences et des techniques est un processus linéaire et continu qui s'impose à tous. Un processus ininterrompu entraînant inexorablement dans sa course les changements sociaux qu'il exige. Or, si l'apparition des nouvelles techniques offre parfois à l'homme de modifier son quotidien, il ne faut pas perdre de vue que l'adoption et le développement de ces mêmes techniques sont aussi et même souvent issus dans une large mesure des demandes économiques, sociales et culturelles.

Ainsi, peu après ses premiers balbutiements, les pionniers de l'informatique imaginaient que six ordinateurs seulement suffiraient amplement à répondre à l'ensemble des besoins mondiaux en informations. Force nous est de constater que les ordinateurs ont trouvé demandeurs dans l'ensemble des structures de notre société.

En quelques années seulement, ils ont bouleversé la structure des emplois, les conditions de travail, mais aussi notre façon de communiquer, nos rapports aux médias et même, *in fine*, nos relations interpersonnelles.

Dans cette aventure, dans ce gigantesque chamboulement, l'enseignement de promotion sociale a joué un rôle déterminant en réduisant la fracture numérique dont

on parle aujourd'hui. Du seuil des spécialistes où il est allé la chercher, il a contribué à amener l'informatique à la porte même des derniers réfractaires.

C'est en effet aux « cours du soir » que les premiers passionnés s'adressent, dès le début des années 80, pour démystifier et démythifier ce nouvel outil que représente alors l'ordinateur. Ce succès favorise l'engagement de nombreux professeurs d'informatique.

A moins d'un nouveau rebondissement, on peut maintenant dire que l'épopée des cours du soir en informatique s'est terminée avec le siècle. Bien sûr, de nombreux cours dans cette branche sont encore dispensés quotidiennement au sein des écoles, ne fût-ce qu'au travers des sections d'études mises en place.

Pour être complet sur cette époque des années 80, il m'aurait fallu parler des formations de base en collaboration avec l'ONEM. Comme l'informatique, ces formations ont grandement contribué aux succès de notre enseignement. Elles ont aussi et surtout rapproché nos établissements des institutions dédiées à la recherche d'emploi.

## **Les années 90**

Aucun d'entre vous, j'en suis sûr, ne se demandera quel élément j'ai retenu pour les années 90.

Le 16 avril 1991, un décret organise l'enseignement de promotion sociale. Il met en place l'enseignement modulaire, un enseignement à la carte, déjà en vigueur dans nos écoles depuis plus de dix ans.

Le nouveau décret va se révéler et se révèle toujours précurseur dans bien des domaines.

- Précurseur dans la notion de profil professionnel qui sera des années plus tard utilisée par la CCPQ<sup>1</sup> puis le SFMQ et requise dans l'enseignement de plein exercice, au FOREM, ...
- Précurseur dans la possibilité d'enseignement à distance qui va, enfin, pouvoir se déployer via l'*e-learning*.
- Précurseur aussi dans sa possibilité de recourir à des experts choisis, non en fonction de leurs titres, mais en fonction de leurs compétences, de leurs connaissances et de leur expérience.

---

<sup>1</sup> Commission Communautaire des Professions et des Qualifications

- Précurseur enfin, et peut-être surtout, bien avant la mise en place du Consortium pour la validation des compétences, pour sa possibilité de reconnaître, via l'article 8 du décret, des capacités acquises dans et hors de l'enseignement. Une reconnaissance qui permet aux étudiants de reprendre leurs études en fonction de leurs compétences actuelles et réelles et non en fonction de leur dernier diplôme, là où ils ont abandonné leur scolarité.

Le décret du 16 avril 1991 est un coup de maître. Il a, d'un seul coup, rajeuni et modernisé nos bons vieux « cours du soir ».

Avec le décret de 1991, l'enseignement de promotion sociale en Communauté française de Belgique s'est fixé deux finalités principales :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formations émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Nos formations sont désormais organisées, isolément ou de manière groupées, à n'importe quel moment de l'année, durant la journée ou en soirée, un ou plusieurs jours par semaine, suivant un horaire intensif ou étalé, y compris les week-ends ou pendant les vacances dites scolaires. Elles se donnent selon un horaire proposé, à la demande des milieux socio-économiques, culturels ou scolaires, de manière permanente ou occasionnelle.

Chaque opérateur de formation a ses points forts et ses points faibles. Certains ont de beaux locaux, d'autres du matériel hors de prix, ... Notre point fort est certainement notre enseignement modulaire qui favorise un parcours individualisé. Mais pas seulement ! Il ne peut y avoir de formation, notamment dans le monde adulte, sans choix responsables du côté des enseignants.

Les vrais points forts de l'enseignement de promotion sociale résident en :

- des formations reconnues, clairement définies, avec des dossiers pédagogiques établis le plus souvent en interréseaux ;

- des formations dispensées par de vrais professionnels de la formation que sont les enseignants et la complémentarité apportée par des experts reconnus dans l'exercice de leur profession ;
- sa certification.

Son point faible : les contraintes administratives dont on comprend la nécessité vu les subsides accordés. Malheureusement, ces contraintes permettent souvent à certains opérateurs de réagir de manière davantage proactive et d'être plus rapides sur la balle.

### **Les années 2000**

D'une décennie à l'autre, le décret du 16 avril 1991 a permis la poursuite de tant de choses importantes que je ne sais choisir celles qu'il y a lieu de mettre en évidence.

Aussi me contenterai-je d'une « simple » liste :

- l'équivalence et la correspondance de plus en plus générale de nos diplômes et certificats allant du CEB<sup>1</sup> au Master ;
- l'intégration dans le décret Bologne puis dans le nouveau paysage de l'enseignement supérieur – nous sommes partie prenante du Pôle Liège-Luxembourg;
- l'apparition du BES<sup>2</sup> au niveau 5 du CEC<sup>3</sup> ;
- les co-organisations de section entre établissements de promotion sociale – même en interréseaux ! ;
- les partenariats avec d'autres opérateurs de formation (FOREM, EFT, OISP, ...) ou d'Insertion (CPAS, ALEm<sup>4</sup>, ...) ;
- les conventions avec les secteurs (CEFORA<sup>5</sup>, FE.BI<sup>6</sup>, PTP<sup>7</sup>, ...) ;
- les formations en milieu carcéral ;
- les formations pour les agents des administrations communales et provinciales (RGB<sup>8</sup>, ...) ;

---

1 Certificat d'Etudes de Base

2 Brevet d'Enseignement Supérieur

3 Cadre Européen de Certification

4 Agence Locale pour l'Emploi

5 Centre de formation de la Commission Paritaire Nationale Auxiliaire pour Employés

6 FE.BI asbl, Association des Fonds Fédéraux et Bicommunautaires du secteur non marchand

7 Programme de Transition Professionnelle

8 Formations dites RGB (révision générale des barèmes)

- l'aide aux organismes de création d'activités (AREBS<sup>1</sup>, MCH<sup>2</sup>, Créa-Job<sup>3</sup>, ...);
- la validation des compétences ;
- l'adéquation avec le Cadre Européen des Certifications ;
- l'*e-learning* ;
- ...

### **En guise de conclusion**

Les services qu'a rendus notre enseignement de promotion sociale ont toujours concerné l'enseignement des adultes, en réponse à ses besoins professionnels ou personnels. Il nous semble donc opportun, pour conclure, de resituer les trois niveaux d'intervention repris dans la note d'orientation provinciale, qui relèvent de son action aujourd'hui.

#### *Au niveau économique*

Hier comme aujourd'hui, un des freins importants à la croissance économique est sans conteste le manque de main-d'œuvre qualifiée et ce, malgré le chômage endémique qui sévit actuellement. Tous les experts économiques conviennent cependant qu'il est utile d'accroître les qualifications par la mise en œuvre d'actions de formation visant une meilleure adaptation aux emplois disponibles. Aujourd'hui comme hier, il est important que les actions de formation s'inscrivent dans un esprit fondé sur le progrès technique, sur le changement, sur l'innovation ; bref, s'inscrivent dans un climat d'adaptations quasi permanentes.

Remédier au manque de main-d'œuvre qualifiée, éviter la péremption des savoir-faire, tels sont les deux objectifs économiques auxquels se sont attachées nos écoles depuis toujours.

---

1 Arebs asbl, agence de redéploiement économique de Seraing en province de Liège

2 Meuse-Condroz-Hesbaye asbl

3 Créa-Job asbl, accompagnement à la création d'activité

### *Au niveau social*

Héritière des « cours du soir », nos écoles, au niveau social, doivent continuer à offrir à chacun la possibilité de reprendre ou de poursuivre ses études. Les changements économiques entraînent des changements sociaux et inversement. Les études que l'on a choisies, le niveau auquel on a souhaité ou été contraint de s'arrêter, ne répondent peut-être plus à nos aspirations sociales ou professionnelles. Il est bon de savoir que l'on peut toujours y remédier, que l'on peut quitter une voie impropre ou sans issue, pour reprendre un autre chemin plus conforme à ses espérances actuelles. Nos Instituts doivent pouvoir offrir cette possibilité.

Par ailleurs, il importe que chacun puisse trouver, dans ses formations, les moyens de comprendre le monde, ainsi que les éléments nécessaires à son épanouissement personnel et à l'exercice de sa pleine citoyenneté. Toujours dans cette perspective sociale, nos écoles se doivent de tenir compte des changements de la société et, par leur action, lutter contre ces fléaux que sont l'isolement des personnes, l'analphabétisme, ...

### *Au niveau culturel*

Si la société change au point de vue économique et social, elle ouvre aussi de nouvelles perspectives, de nouvelles opportunités, vis-à-vis de la culture et des loisirs.

Toute politique de formation des adultes porte en elle une conception de la société, mais également une perspective de l'homme. Il n'y a aucune raison de ne pas laisser, comme par le passé, aux côtés du social et de l'économique, une juste place aux matières culturelles ou artistiques. Il n'y a aucune raison de ne pas permettre à chacun de jouir du patrimoine commun ; de se pencher sur le passé, le présent ou l'avenir pour le seul plaisir d'apprendre ou de comprendre ou, davantage encore, pour faciliter l'intégration de populations hétérogènes par leurs origines.

L'enseignement de promotion sociale est et reste un des rares services publics dont la mission est aussi l'épanouissement personnel.

Je vous remercie.

**M. Ivan FAGNANT**

Merci, Monsieur Fiévez, pour ce survol remarquable des quarante dernières années, non sans un regard tourné vers l'avenir, rejoignant en ce sens l'allocution de Monsieur Léonard.

Cet enseignement de promotion sociale, c'est le vôtre, c'est celui dans lequel la plupart d'entre vous qui êtes réunis autour de cette table avez travaillé et continuez de travailler.

Avez-vous des remarques ou des questions ?



**Mme Pascale PITANCE, Directrice générale adjointe, Formation de la Province de Liège**

Monsieur Fiévez, vous avez évoqué dans votre discours l'apparition du Brevet d'Enseignement Supérieur au niveau 5 du Cadre Européen de Certification.

Pourriez-vous en expliquer l'importance pour l'enseignement de promotion sociale ?

**M. Etienne FIEVEZ**

J'ai déjà dit combien il est essentiel que nous soyons bien conscients des possibilités que nous avons en matière d'enseignement en général et d'enseignement supérieur en particulier. Dans le nouveau paysage qui se dessine, il est évident que tous les établissements d'enseignement de promotion sociale qui organisent actuellement de l'enseignement supérieur ne pourront pas maintenir une offre de qualité à égalité avec les Hautes Ecoles. C'est pourquoi, il y a aussi, me semble-t-il, une démarche importante à mener au niveau 5 du Cadre Européen de Certification et ce, d'autant plus qu'il y a de réels besoins à combler à ce niveau supérieur technique.

C'est un niveau particulièrement intéressant : parce qu'il est proche des gens, proche du technique, proche des possibilités existantes, enfin et surtout en vertu de son importance sur le plan économique. Je salue pour ma part ceux qui ont imaginé ce BES et ce niveau 5, tout comme je pense qu'à terme, les Hautes Ecoles imagineront et proposeront elles aussi des formations de ce niveau. Je me tourne vers Monsieur Leonard qui peut certainement compléter l'information sur la question.

### **M. Joseph LEONARD**

Il est important de dire qu'en créant le BES, nous n'inventons pas la roue. Il existe dans d'autres systèmes éducatifs, entre autres en France, où le Brevet de Technicien Supérieur (BTS), qui correspond à ce niveau, couvre des champs extrêmement importants de la formation dans l'enseignement supérieur.

Comme Monsieur Fiévez vient de le dire, nous avons donc voulu que cette certification corresponde réellement à un emploi. C'est d'ailleurs la condition *sine qua non* pour créer le dossier pédagogique et octroyer la certification – processus durant lequel les organisations professionnelles sont appelées à confirmer la pertinence d'une certification à un degré de compétence correspondant.

En créant ce BES, notre objectif est donc moins de répondre à l'accroissement des volumes générés par le passage des anciens graduats aux formations de bacheliers que de répondre à cette mission qui nous est confiée : former des personnes en vue de répondre à un environnement économique qui a effectivement besoin de certifications et de compétences de ce niveau, que ce soit en termes de responsabilité, d'autonomie, de savoir, de savoir-faire.

### **M. Etienne FIEVEZ**

J'aimerais profiter de la présence de Monsieur Bastianelli pour l'inviter à nous faire part du regard qu'il porte sur le rôle que pourrait jouer l'enseignement supérieur de promotion sociale, notamment au niveau de la formation continue.



**M. Tony BASTIANELLI, Directeur-Président, Haute Ecole de la Province de Liège**



Jusqu'ici, les actions de collaboration entre les Hautes Ecoles et l'enseignement de promotion sociale étaient relativement circonscrites dans le temps, notamment au travers du Bureau permanent de l'Enseignement supérieur, qui avait essentiellement à traiter des dossiers de correspondances. Ainsi avons-nous déjà l'opportunité de nous rencontrer et collaborer ponctuellement. En tant que Vice-Président du Conseil général des Hautes Ecoles et Président du Conseil interréseaux de Concertation, j'ai par ailleurs eu l'occasion de mieux me rendre compte de nos points communs et différences.

Aujourd'hui, nous sommes bien davantage amenés à vivre ensemble. Nous nous retrouvons autour de la table aussi bien au niveau des Pôles qu'au Conseil d'Administration de l'ARES, sans oublier, toujours au sein de l'ARES, en Chambre thématique des Hautes Ecoles et de l'Enseignement supérieur de Promotion sociale. Ainsi sommes-nous amenés à avancer de concert et réfléchir en commun à toute une série de questions.

Pour ma part, je considère qu'un des dossiers cruciaux pour les années à venir est celui de la formation tout au long de la vie. Je ne me suis jamais caché du fait que je vois en l'enseignement de promotion sociale un fantastique outil de formation continue, au bénéfice, en particulier, des Hautes Ecoles, mais pas exclusivement.

Aussi, je considère fondamental que l'EPS se positionne comme un opérateur de formation continue. Je crois qu'il s'agit d'un volet extrêmement important, qui tient compte de la souplesse, de l'adaptabilité et des structures de cet enseignement.

Dans cette perspective particulière, je souhaiterais rebondir sur l'exposé de Monsieur Léonard, en posant la question de savoir s'il est envisageable et souhaitable que l'enseignement de promotion sociale connaisse à terme des changements structurels ?

## M. Joseph LEONARD



Je vais donner une réponse en deux temps.

En premier lieu, on constate que l'enseignement de promotion sociale constitue un tout cohérent. Son organisation ainsi qu'un grand nombre d'éléments font que, de l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale jusqu'à l'enseignement supérieur de promotion sociale, on se trouve bien dans une seule et même logique fonctionnelle.

C'est un premier point important, que pourrait menacer la tentation d'un « saucissonnage », pour utiliser une expression courante. Si l'on commence, par exemple, à se comporter de manière différente pour l'enseignement secondaire qualifiant que pour l'enseignement secondaire général, le risque existe de créer une première scission importante. A partir du moment où nous travaillons sur des référentiels qui sont identiques à ceux de la formation professionnelle comme à ceux de l'enseignement de plein exercice, on comprend que le danger soit bien présent. Nous n'ignorons pas que nous serons, à un moment donné, amenés à connaître des points de tension et à franchir un cap — c'est un de nos futurs défis.

Aussi faut-il conserver à l'enseignement de promotion sociale sa cohérence et sa logique, sous peine de le voir, pour le dire crûment, d'abord exploser, puis disparaître. De fait, si vous scindiez l'EPS en trois structures totalement différentes, tout le monde y perdrait sa spécificité et son latin. A partir de là, il n'est pas impossible d'envisager, par exemple, que l'éducation permanente serait tentée de reprendre ce qui est culturel et social. Et ainsi de suite. Que resterait-il dans l'enseignement de promotion sociale ? Pas grand-chose pour ne pas dire rien du tout, et l'EPS serait condamné à disparaître. Aussi faut-il se montrer très prudent avant d'imaginer qu'il faille revoir les structures d'un enseignement qui a prouvé sa raison d'être et son utilité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense que nous sommes tous d'accord pour le dire et le penser.

Par contre, voir des établissements d'enseignement de promotion sociale se rapprocher fortement des Hautes Ecoles est tout à fait concevable. Notez bien que nous ne discutons plus ici en amont de la structure, mais en aval. C'est d'ailleurs un rapprochement de ce genre que l'on retrouve dans l'Enseignement de la Province de Liège, entre sa Haute

Ecole et ses Instituts d'Enseignement de Promotion Sociale.

Rien n'interdirait selon moi qu'un rapprochement structurel se produise à ce niveau-là, d'autant que je relevais tout à l'heure la nécessité d'avoir un enseignement de promotion sociale de qualité : un enseignement à part entière, avec des méthodes spécifiques et validées, avec une qualité de certification cent pour cent fiable et reconnue comme telle.

Qui dit qualité de l'enseignement dit nécessairement qualité des enseignants et des infrastructures ; qui dit qualité de l'enseignement supérieur dit aussi qualité de la recherche. Or, force est de constater que l'enseignement de promotion sociale, à de rares circonstances près que l'on ne rencontre que dans les pouvoirs organisateurs les plus importants et structurés, ne se trouve pas partout en situation privilégiée.

On en revient à l'impératif de rationalisation que j'évoquais tout à l'heure. Quand on se rend compte que 41 écoles sur 165 présentes sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles organisent une formation de bachelier en comptabilité, il est difficile de ne pas conclure que ce n'est pas du tout pertinent. Des établissements d'enseignement de promotion sociale vont nécessairement devoir évoluer, tant il est vrai que l'avenir de l'EPS ne se conçoit pas autrement que dans une dynamique de rationalisation et de restructuration réfléchies.

En ces termes et sans porter atteinte à ce qui fait sa cohérence et spécificité, peut se dessiner une organisation rapprochant l'avenir de l'enseignement supérieur de promotion sociale de l'enseignement supérieur de plein exercice.

### **M. Ivan FAGNANT**

Merci Monsieur Léonard pour ces éclaircissements, étant entendu que le pouvoir de trancher sur le sujet ne se situe bien sûr pas à notre niveau. Mais nous avons par contre le droit et le devoir de réfléchir et d'échanger sur ces questions.

A l'heure où cohabitent des établissements d'enseignement de promotion sociale spécifiquement supérieur et non spécifiquement supérieur, on comprend qu'une réflexion doit immanquablement être menée, surtout à partir du moment où l'enseignement supérieur dans son ensemble évolue dans les directions déjà mentionnées.

Nous vivons un moment charnière important. Tellement important d'ailleurs, que nul ne peut en réalité prévoir toutes les options qui, demain, seront effectivement retenues et développées. Ma position d'honoraire me permet d'observer tout cela avec un certain recul. Je note que d'aucuns souhaitent un report de la mise en œuvre du décret quand d'autres en demandent l'application rapide. J'observe que tel ou tel acteur favorable à telle mesure, à telle réforme, se ravise par la suite. Il faut vous dire que nous nous trouvons devant des situations parfois très complexes, éventuellement capricieuses. Je vous rappelle aussi qu'en démocratie, une politique initiée sous un exercice n'est pas obligatoirement poursuivie sous l'exercice suivant.

Nous ne devons donc pas foncer tête baissée, mais bien, comme je l'ai dit, continuer de nourrir notre réflexion. Celle-ci n'est pas du ressort exclusif des comités d'experts ou des lobbyistes présents auprès de nos décideurs, elle est aussi de la compétence des personnes présentes sur le terrain – compétence entendue d'ailleurs. En effet, une innovation des années 90 est la multiplication des Conseils supérieurs d'Enseignement, dont quelques-uns ont été évoqués par les divers intervenants. Attention toutefois qu'un Conseil n'est pas l'autre ! J'en veux pour preuve, par exemple, le Conseil général des Hautes écoles qui a succédé au Conseil supérieur de l'Enseignement supérieur dans le courant des années 90. Ce dernier réunissait l'Université, l'enseignement supérieur non universitaire et l'industrie ; quand le Conseil général des Hautes Ecoles a vu le jour suite à leur création, les autres partenaires n'étaient plus là et les contacts n'étaient donc plus les mêmes. Toujours est-il que les personnes participant à ces divers Conseils sont toujours susceptibles d'être consultées et interrogées sur les choix et les directions à prendre.

Avant de céder la parole à Monsieur Monseur, je remercie de tout cœur Monsieur Jo Léonard, qui doit malheureusement nous quitter, pour son remarquable exposé de même que sa disponibilité pour répondre à nos questions, malgré un agenda du jour particulièrement chargé.

## **M. Willy MONSEUR**



Je réponds à votre invitation à la réflexion par la considération suivante.

Depuis un certain nombre d'années, les Hautes Ecoles se préoccupent de la valorisation de l'expérience acquise. C'est un champ très intéressant, bien dans l'air du temps, auquel se consacre également, depuis fort longtemps, l'enseignement de promotion sociale.

Puisque les deux champs se chevauchent, je crois que, pour travailler ensemble, il faudra nécessairement que les uns et les autres identifient bien qui fait quoi — je ne lance pas un débat, je crée une perspective. J'ajouterai, pour abonder dans votre sens, que si la question concerne bien entendu le monde politique, sa réflexion doit aussi pouvoir s'appuyer sur celle des personnes actives du secteur. Je suis convaincu que cette dynamique peut être tout à fait constructive et représenter une belle manière de satisfaire l'actuel concept de formation tout au long de la vie.

## **M. Philibert CAYET, Président d'honneur, Asbl Les Amis de Jean Boets**

Vous me pardonnerez de couper court à la réflexion sur les nouveaux concepts et structures pour ramener la discussion à quelques observations sans doute plus terre-à-terre.

Non sans ironie, je dirais que l'enseignement de promotion sociale a certainement de beaux jours devant lui, puisqu'on continue de détruire l'enseignement secondaire technique ! De fait, il faudra bien que l'EPS prenne en charge les déçus de l'enseignement général allant automatiquement s'enliser au chômage, dans l'espoir de leur donner un métier.



Toujours est-il qu'en dépit de tous les décrets et de tous les arrangements que l'on peut faire, je ne vois qu'une chose, c'est que le nombre de chômeurs ne diminue pas ! On

parle de délocalisations. Si une partie d'entre elles est effectivement liée à la masse salariale, une autre est désormais la conséquence des pénuries de main-d'œuvre que l'on rencontre maintenant dans divers secteurs. Que peut bien retirer notre société du fait que l'on forme le double de psychologues ou de médecins au moment où nous en avons déjà trop et où quantité de métiers sont cruellement en pénurie ? Aussi fais-je partie des personnes convaincues que nous avons scié la branche sur laquelle notre société était assise le jour où nous avons commencé à parler de troncs communs, postposant pratiquement toute rencontre de l'homme avec la technique au-delà de ses 18 ans.

On se plaint que le redoublement nous coûte aujourd'hui plus de 420 millions d'euros, mais on a favorisé un parcours ayant pour résultat que les jeunes ne vont plus vers un métier, sans pour autant parvenir à obtenir un diplôme, ni dans les Hautes Ecoles, ni à l'Université. Parcours à l'issue duquel ils doivent alors recommencer un cycle de formation, pour enfin essayer d'obtenir une compétence. Qu'à cela ne tienne, on va donc supprimer le redoublement et les millions associés... sans se rendre compte que, dans les conditions que je viens de décrire, c'est probablement du double dont nous aurons besoin pour pouvoir former tardivement à des métiers des personnes qui auraient pu, qui auraient dû, depuis bien longtemps déjà, intégrer le circuit du travail.

Je suis d'avis que pour juger de l'évolution de l'enseignement et de la formation, nous devons un moment nous référer aux résultats observés sur le marché du travail. Or, ces résultats ne plaident pas en la faveur du report systématique de la formation technique et professionnelle au sein du cursus scolaire.



**M. Ivan FAGNANT**

Notons d'ailleurs à quel point les exemples que nous citons peuvent être contradictoires, à l'image des situations qu'ils illustrent. Au moment où Monsieur Cayet constate que nous avons trop de médecins, nous manquons de généralistes dans certaines zones et communes. Les deux informations sont vraies. Tout comme l'est cette information lue tout récemment dans le journal *Le Soir*, relative à une filière indienne d'infirmières. En bref, un ancien chargé de cours à

la Sorbonne d'origine indienne est retourné en Inde pour y créer une école privée, dans laquelle des infirmières indiennes sont également formées au français pour pouvoir être placées en Belgique. Tout cela parce que, si nous avons bien des écoles d'infirmières et que nous en formons effectivement, nous n'en manquons pas moins dès lors qu'un grand nombre d'entre elles réorientent leur carrière, souvent après leur premier enfant.

Tous ces exemples nous révèlent des incongruités et contradictions typiques de la société actuelle. C'est ainsi que le problème des infirmières est encore aggravé par le renversement de la pyramide des âges — ce pourquoi Les Amis de Jean Boets ont co-organisé un important colloque consacré à l'avenir des métiers de soins sur le site du Barbou, où nous avons accueilli de très nombreux étudiants et professionnels du secteur. Un des gros défis du vieillissement de la population est qu'il va falloir s'occuper de personnes âgées de plus en plus nombreuses, pour lesquelles il faudra du personnel spécialisé et des infrastructures. Or, nous en revenons toujours à ce même paradoxe : en l'absence d'une industrie de production performante, la société ne peut ni payer ni continuer de développer les services dont elle a besoin.

La simplicité de la thèse n'enlève rien à la complexité de la situation. De fait, s'il faut impérativement que nous redéveloppons un important secteur de production, nous savons que nous ne le recréerons pas à l'image des entreprises géantes de jadis, mais bien en développant un maximum de PME spécialisées. D'où l'importance de la recherche. De même avons-nous de moins en moins besoin de techniciens correspondant à l'ancien style de production et de plus en plus de techniciens avec de nouvelles compétences. D'autant que nous ne pouvons pas nous contenter de produire exclusivement pour nous ! Pour que l'argent rentre, nous devons bien entendu produire pour vendre à l'extérieur.

C'est un problème que nous connaissons actuellement : nous ne produisons plus suffisamment pour le marché extérieur. Voilà pourquoi notre enseignement supérieur, qu'il soit de plein exercice ou de promotion sociale, est aussi devant ce défi fondamental qu'est celui de la recherche — et de l'application de cette recherche ici même ! Car nous devons également faire en sorte que nos meilleurs chercheurs ne partent pas aux Etats-Unis, au Canada ou ailleurs, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui. Rendez-vous compte qu'au moment où nous importons des infirmières, voire des médecins, nos chercheurs de pointe dans les domaines de la biotechnologie, de la physique, de la mécanique et autres, partent à l'étranger. Ce sont sur tous ces paradoxes, sur toutes ces

questions, que nous devons oser poser notre réflexion.

Je me tourne vers Monsieur le Député provincial – Président, car je sais qu’il va devoir nous quitter.

### **M. André GILLES**

Merci Monsieur le Président. Je ne m’en irai pas sans féliciter Les Amis de Jean Boets pour la thématique retenue aujourd’hui et les intervenants pour leur participation, mais aussi sans saluer l’excellent travail de nos étudiants, que ce soit en cuisine ou en salle. A travers eux, je félicite bien évidemment leurs professeurs, tout en relevant à quel point leur compétence est prometteuse d’avenir pour notre jeunesse.



Je souhaite à chacune et chacun une bonne fête du travail et de premier mai.

Merci à toutes et à tous.

### **M. Ivan FAGNANT**

Je remercie quant à moi Monsieur le Député provincial - Président André Gilles de sa présence, toujours réconfortante pour nous.

Comme Monsieur Gilles a adressé ses remerciements et félicitations, je vais à mon tour remercier quelques personnes au nom de l’association, d’autant que nous sommes arrivés au terme du temps que nous nous étions impartis et qu’il n’est pas inopportun de clore cette journée en laissant ouvertes les quelques réflexions et questions que nous avons partagées.



Je remercie prioritairement nos orateurs, Messieurs Joseph Leonard et Etienne Fiévez, ainsi que M. l'Inspecteur Daniel Roland qui a très activement collaboré à l'organisation de ce panel consacré à l'enseignement de promotion sociale. Je joins à mes remerciements Madame la Directrice générale adjointe de la Formation de la Province de Liège, Pascale Pitance, et Monsieur le Directeur général adjoint de l'Enseignement de la Province de Liège, Salvatore Anzalone. Je remercie Monsieur Yves Delbrassine, du Service Audio-Visuel, à la technique, de même que Monsieur Francis Hoffman qui, invité en tant que directeur honoraire de l'enseignement de promotion sociale, a également pris les photos.

A la suite de Monsieur Gilles, je me tourne vers les étudiants et leurs professeurs pour les féliciter chaleureusement pour leur accueil et leur service. Je remercie Monsieur Francis Sauvage, Directeur de l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye qui nous a magnifiquement accueillis ce jour dans ce splendide restaurant didactique, ainsi que Messieurs Thierry Franck, Chef d'Atelier, Philippe Simon, Professeur de cuisine, et Xavier Franck, Professeur de salle.



Je remercie également, pour son concours régulier à nos activités, le Comité Provincial de Liège Pour la Promotion du Travail, en la personne de son secrétaire, Monsieur Philippe Humblet.

Me reste à saluer les participants, en particulier les représentants des autres réseaux d'enseignement et opérateurs. Merci à toutes et à tous.

\* \*  
\*



*Créée en 1974, cette A.S.B.L. a pour objectif de contribuer à la promotion de l'économie en y associant la Province de Liège, l'enseignement et les opérateurs de formation.*

*Elle est par vocation l'instrument privilégié pour assurer une liaison souple et efficace entre le monde économique et les opérateurs de formation.*

## 3 pôles d'activités



### Formations

Le CECOTEPE conçoit et organise des formations à destination des entreprises, des enseignants et des demandeurs d'emploi. Ses domaines d'expertise sont notamment la pédagogie, la sécurité, la logistique, la santé, la communication et l'informatique.

Du recyclage ponctuel (quelques jours) à la formation approfondie de longue durée, son expérience vous permet de trouver des solutions adaptées à vos problèmes !



### Recherche appliquée

Le CECOTEPE mène différents types de recherches appliquées en partenariat avec des entreprises. Les domaines de recherche actuellement en cours sont par exemple l'aérospatiale, l'agroalimentaire, les micro-technologies.



### Assistance technique

En Belgique et à l'étranger, le CECOTEPE propose une assistance technique en ingénierie de la formation professionnelle adaptée à vos besoins ! Quels que soient l'importance de votre projet et le domaine de compétence, chaque programme est réalisé par une équipe d'experts disponibles et mobiles.



# Mission Régionale Huy-Waremme

## Votre Solution Emploi !

CHERCHEUR  
D'EMPLOI



Vous cherchez  
un emploi ?

Trouvons ensemble  
celui qui **VOUS**  
correspond !

La MIRHW vous propose un suivi jobcoaching, des formations alternées  
mais aussi un large éventail d'offres d'emploi.

ENTREPRISE



Vous êtes  
en recherche  
de personnel ?

Trouvons ensemble  
celui qui **VOUS**  
convient !

La MIRHW vous propose un soutien « RH » sur mesure:  
partenariat local , aide au recrutement et formations de futurs travailleurs  
au sein de votre entreprise.



### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Rue E. Malvoz, 20 - 4300 WAREMME - T : 019/33 08 81

Rue Rioul, 22 - 4500 HUY - T : 085/82 85 08

[info@mirhw.be](mailto:info@mirhw.be) - [www.mirhw.be](http://www.mirhw.be) -

AVEC LE  
SOUTIEN DE :



**VOTRE ANNONCE SUR CETTE PAGE ?  
C'EST DÉSORMAIS POSSIBLE**

Il ne vous en coûtera que

100 Euros      la demi-page

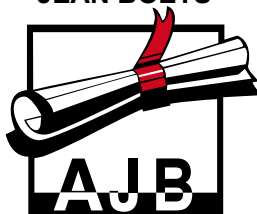
200 Euros      la page complète

pour une double parution

**Nos brochures sont largement diffusées  
auprès d'un public de décideurs et d'acteurs  
des milieux politiques, socio-économiques et pédagogiques**

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER**

**ASBL  
LES AMIS DE  
JEAN BOETS**



**ASSOCIATION  
POUR LA PROMOTION  
DE LA CULTURE TECHNIQUE**

**Rue du Commerce, 14  
4100 SERAING  
Tél. : 04 330 73 47  
Fax : 04 330 73 49**

**Site : [www.provincedeliege.be/enseignement](http://www.provincedeliege.be/enseignement) — onglet Asbl Les Amis de Jean Boets  
Courriel : [asbl.lesamisdejeanboets@provincedeliege.be](mailto:asbl.lesamisdejeanboets@provincedeliege.be)**

**Editeur responsable :  
Ivan FAGNANT, Président  
Rue de Battice, 38 — 4800 PETIT-RECHAIN**

***Avec le soutien du Service public de Wallonie et de la Province de Liège - Enseignement***





